

MOBILITÉ INTERNATIONALE

ÉTUDIANTS IN

Selon la Directive sur la Mobilité IN de la GSEM
[disponible ici](#)

1

Assister à la séance d'accueil pour la mobilité IN de la GSEM.
[plus d'infos](#)

2

Télécharger le tutoriel pour apprendre à créer votre horaire et à gérer vos inscriptions.
[plus d'infos](#)

3

S'inscrire aux cours et aux examens liés à l'aide du formulaire d'inscriptions et le déposer auprès du Service aux Etudiants (M3287A).
[plus d'infos](#)

Cadre réglementaire et conseils pratiques

→ Les étudiant-e-s inscrit-e-s dans un programme de Bachelor dans leur université d'origine ne sont pas autorisé-e-s à s'inscrire à des cours de Master de la GSEM. De même, les étudiant-e-s inscrit-e-s dans un programme de Master dans leur université d'origine ne sont pas autorisé-e-s à s'inscrire à des cours de Bachelor de la GSEM. Les cours du Master en négoce des matières premières ne sont pas ouverts aux étudiant-e-s en Mobilité IN.

→ Les délais d'inscription aux cours/examens sont indiqués sur le calendrier académique de la GSEM et doivent être scrupuleusement respectés. Aucun traitement particulier ne peut être accordé aux étudiant-e-s en mobilité à la GSEM. Ils/elles doivent présenter les examens selon le calendrier académique et selon les mêmes modalités que les étudiant-e-s réguliers-ères de la GSEM.

- Attention: Une fois que vous avez procédé à vos inscriptions, il n'est pas possible de les annuler. Passé le délai d'inscription, toute inscription est définitive.
- A la fin de votre séjour, nous n'envoyons qu'un seul Transcript of Records officiel en format papier à l'adresse figurant dans votre portail étudiant. Si vous souhaitez changer l'adresse postale que vous avez renseignée, veuillez-vous rendre sur votre portail étudiant: portail.unige.ch
- En cas d'échec à un examen ou pour toute autre question, merci de prendre contact avec le/la conseiller-ère mobilité de la GSEM: mobility-gsem@unige.ch

Permanences le mardi de 11h00 à 12h00 et le mercredi de 10h00 à 12h00 au bureau M3254.

Pour toute autre question (logements, bourses...), nous vous invitons à contacter le Service des Affaires internationales: www.unige.ch/international/fr